

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue par vidéoconférence, le **vendredi, onzième jour du mois de décembre deux mille vingt (11 décembre 2020), SEIZE HEURES (16 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2020-12-5115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2020
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Nomination d'un président
8. Nomination d'un vice-président
9. Calendrier 2021 des séances du conseil d'administration de la Régie
10. Modification des entrées électriques du garage et des installations pour le raffinage du biogaz (OS-875)
11. Contrat pour le traitement et la valorisation de bois et de branches des écocentres – DDP-2020-170
12. Valorisations des branches reçues aux écocentres — Novembre 2020

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

13. Fourniture de conteneurs pour les matières dangereuses déposées aux écocentres – DDP-2020-171
14. Autorisation concernant les services bancaires
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5116

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
19 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LACBRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 19 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5117

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 24 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5118

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de décembre 2020, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-12-5119

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU les prescriptions de l'article 468.17 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 586 du *Code municipal du Québec* à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un président parmi ses membres, en lui octroyant un mandat d'une durée d'un (1) an (renouvelable);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan, comme président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le prochain terme, soit du 14 décembre 2020 au 14 décembre 2021.

Conformément à la loi, ce dernier présidera, jusqu'au 14 décembre 2021, les assemblées du conseil d'administration; il dirigera les débats et maintiendra l'ordre et le décorum.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5120

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU l'article 8 du règlement de régie interne de la Régie à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un vice-président parmi ses membres;

ATTENDU que le terme de ce mandat sera le même que celui du président;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac, comme vice-président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le prochain terme, soit du 14 décembre 2020 au 14 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-12-5121

**CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le calendrier 2021 des séances du conseil d'administration de la Régie qui est fixé comme suit :

Jeudi 21 janvier 2021
Jeudi 18 février 2021
Jeudi 18 mars 2021
Jeudi 15 avril 2021
Jeudi 20 mai 2021
Jeudi 17 juin 2021
Jeudi 19 août 2021
Mardi 28 septembre 2021
Jeudi 21 octobre 2021
Jeudi 18 novembre 2021
Jeudi 16 décembre 2021

À moins que l'avis de convocation transmis aux délégués n'indique un autre jour, un autre lieu ou une autre heure, les séances ordinaires auront lieu à l'hôtel de ville de Shawinigan à 16 h aux dates indiquées ci-haut.

À titre indicatif, compte tenu notamment de l'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020, les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2020 ont eu lieu aux dates suivantes :

Jeudi 23 janvier 2020
Jeudi 20 février 2020
Jeudi 26 mars 2020
Jeudi 20 août 2020
Mardi 29 septembre 2020
Jeudi 15 octobre 2020
Jeudi 19 novembre 2020
Vendredi 11 décembre 2020

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-12-5122

**MODIFICATION DES ENTRÉES ÉLECTRIQUES DU
GARAGE ET DES INSTALLATIONS POUR LE RAFFINAGE
DU BIOGAZ (OS-875)**

ATTENDU l'implantation prochaine d'un projet de raffinage du biogaz de LET de Saint-Étienne-des-Grès ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de séparer l'alimentation électrique requise pour le raffinage du biogaz de celle requise pour le garage ;

ATTENDU les soumissions reçues suite à l'appel d'offres public ;

Entreprise	Prix (taxes en sus)
Construction Deric inc.	70 320, 00 \$
Construction Valard (Québec) inc.	50 082, 42 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-875, pour la modification des entrées électriques du garage et des installations pour le raffinage du biogaz, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Construction Valard (Québec) inc., et ce, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5123

**CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION
DE BOIS ET DE BRANCHES DES ÉCOCENTRES – DDP-2020-
170**

ATTENDU la nécessité de recycler le bois et les branches mélangés reçus dans les écocentres de la RGMRM ;

ATTENDU le prix soumis suite à une demande de prix :

Entreprises	Coût global soumis (taxes en sus)
Bellemare Environnement	22 500 \$
Enfouibec	25 000 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyée par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2020-170 pour le

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

traitement et la valorisation du bois et des branches des écocentres à l'entreprise Bellemare Environnement, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix DDP-2020-170.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5124

**VALORISATION DES BRANCHES REÇUES AUX
ÉCOCENTRES – NOVEMBRE 2020**

ATTENDU la nécessité de valoriser les branches reçues dans les écocentres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC de Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le paiement des factures du mois de novembre émises par l'entreprise Bellemare Environnement pour la valorisation des branches provenant des écocentres, et ce, pour un montant total de 41 760, 05 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5125

**FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LES MATIÈRES
DANGEREUSES DÉPOSÉES AUX ÉCOCENTRES – DDP-2020-
171**

ATTENDU les besoins des écocentres en conteneurs de récupération des matières dangereuses ;

ATTENDU le prix soumis suite à la demande de prix ;

Entreprise	Prix global (taxes en sus)
Les contenants Durabac inc.	51 110 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur Opérations et Infrastructures ou le directeur adjoint Transport, recyclage, service à la clientèle à octroyer le contrat DDP-2020-171 pour la fourniture de conteneurs pour les matières dangereuses déposées aux écocentres à l'entreprise *Les contenants Durabac inc.*, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix DDP-2020-171.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2020-12-5126

**AUTORISATIONS CONCERNANT LES SERVICES
BANCAIRES**

ATTENDU les dispositions de l'article 468.43 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

ATTENDU l'article 21 du règlement 2007-09-65 concernant les modalités de régie interne qui stipule que :

« Le président et le trésorier signent les chèques émis par la Régie. En cas d'absence, d'incapacité d'agir ou de vacances de la charge de trésorier, son représentant désigné est autorisé à procéder à ces signatures. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de désigner le directeur des affaires juridiques et greffier, maître Stéphane Lemire, comme représentant de la directrice des finances et trésorière pour agir en lieu et titre lors d'absence, d'incapacité ou de vacances de la directrice des finances et trésorière en titre.

Il est également résolu que le directeur des affaires juridiques et greffier, maître Stéphane Lemire, est habilité à signer les chèques, obligations, billets ou autre titre d'emprunt en l'absence de la directrice des finances et trésorière en titre.

Enfin, dans le cadre des services bancaires de la Banque Royale du Canada, lorsque deux signatures sont requises, le président, le directeur général, la directrice des finances et trésorière ainsi que le directeur des affaires juridiques et greffier sont dument autorisés à signer tout document requis, et ce, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2020-12-5127

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de lever l'assemblée à seize heure trente-neuf minutes (16 h 39).

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE